Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune PESC (article 21 TUE)

2001/2007(INI) - 25/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une large majorité (trois voix contre), le rapport d'initiative de M. Elmar BROK (PPE-DE, D) sur les progrès de la PESC, le Parlement européen s'est largement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, ce quatrième rapport se concentrait sur les aspects institutionnels de la PESC, les progrès réalisés en matière de sécurité et de défense, la prévention des conflits et la gestion des crises, les partenariats stratégiques pour l'Union européenne, et la responsabilité globale de cette dernière en matière de paix et de stabilité dans le monde. Dans la résolution adoptée, le Parlement européen met particulièrement en exergue le rôle essentiel de l'Union en matière de lutte contre le terrorisme et de maintien de la sécurité intérieure et de la paix. La résolution salue vivement l'affirmation de la part de l'Union européenne, et ce, pour la première fois, d'une véritable volonté politique assortie d'actions autonomes dans les situations de crise, faisant de l'UE un acteur global à part entière. Le texte déplore toutefois le retard pris dans la mise en place de nouvelles structures de gestion civile et militaire, ainsi que dans la mise à disposition des capacités militaires prévues à Helsinki. Enfin, en matière de défense européenne, le Parlement approuve la proposition de sa commission au fond, de prévoir de nouveaux moyens financiers pour renforcer la PESD. Le renforcement du contrôle démocratique de cette politique est également demandé.